

# Spécial CAPEPS externe 2015

## Le SNEP-FSU, l'organisation professionnelle de tous les enseignants d'EPS

Les actions menées de manière constante et opiniâtre par le SNEP-FSU avec la profession, pour augmenter le recrutement d'enseignants d'EPS, ont connu un premier résultat positif à l'occasion de la loi de refondation de l'école. L'augmentation des postes aux concours pour couvrir l'ensemble des besoins éducatifs sur le territoire est une nécessité. L'embellie de ces dernières années ne saurait toutefois suffire à combler le déficit enregistré par des années de suppressions massives et par des effectifs élèves en hausse.

Si le SNEP a salué l'annonce des 800 postes mis au concours externe cette année, il nous faut rester vigilant pour qu'ils soient tous pourvus et continuer à revendiquer une augmentation significative du nombre de postes, afin que tous les élèves puissent, sur l'ensemble du territoire, bénéficier des heures d'éducation physique et sportive qui leur sont dues.

Parallèlement à ces exigences, le SNEP-FSU se bat au quotidien pour faire reconnaître le rôle essentiel de notre discipline dans la formation des élèves et la nécessité de le conforter, le développer. C'est la raison pour laquelle il a formulé nombre de propositions pour des contenus ambitieux pour les programmes EPS. Ce travail pour une nouvelle dynamique de l'EPS et du Sport Scolaire renforce la lutte que nous devons mener pour une formation initiale et continue de qualité et pour un recrutement augmenté.

Ancré sur les questions professionnelles, sur les préoccupations pédagogiques, sur la promotion de notre discipline et de notre métier, tout en défendant pied à pied les intérêts des collègues, le SNEP-FSU, seule organisation réellement représentative (82 % aux dernières élections professionnelles et presque 30 % de syndiqués)) participe également aux actions et mobilisations pour le système éducatif (actuellement sur la réforme du collège), pour un sport émancipateur, pour des luttes générales comme le pouvoir d'achat, la protection sociale, les retraites, les services publics, ... Composé de militants actifs et disponibles qui sont autant de collègues de terrain, le SNEP-FSU vous guidera tout au long de votre parcours professionnel dès l'obtention de votre concours. Ils sont à votre disposition pour vous renseigner, vous aider, n'hésitez pas à les contacter.

Tous nos vœux de réussite pour les épreuves qui vous attendent, bon courage à toutes et tous !

**Benoît HUBERT**  
Secrétaire général

Un dossier  
pour vous aider

Des fiches à  
télécharger et  
à nous renvoyer  
pour votre  
affectation

Le SNEP-FSU  
au cœur  
du métier,  
de la solidarité,  
de la profession



## 800 Postes au CAPEPS Externe 2015 : +12,6 %

Résultat important d'une bataille permanente du SNEP-FSU pour l'emploi statutaire des jeunes !

### Solidaire des Etudiants STAPS, et des Non-Titulaires

Le SNEP-FSU mène avec la profession une bataille décisive pour les recrutements d'enseignants d'EPS fonctionnaires d'état. Durant les années 2000, nous avons assisté à un véritable effondrement des recrutements en EPS. Avec la politique de suppression d'un fonctionnaire sur deux et de deux sur trois en EPS, près de 4 500 emplois ont été supprimés en EPS, mettant à mal l'enseignement de notre discipline, et démobilisant les étudiants en STAPS qui se destinaient à la filière « éducotot ».

### L'importance d'être combatif : quelle serait la hauteur des recrutements aujourd'hui ou demain ?

Ne se laissant pas abuser par les discours de l'époque sur des soi-disant excédents en EPS, le SNEP-FSU continue d'organiser, la mobilisation des collègues dans les établissements pour refuser les HSA, se battre pour les ouvertures de postes ou contre leurs suppressions. Il n'a cessé également de dénoncer les non remplacements et l'explosion

de la précarité (x10 en 5 ans). Ces actions, portées par les syndicats de la FSU sur plusieurs années, ont trouvé leur concrétisation dans l'annonce des 55 000 créations d'emplois supplémentaires à l'EN et se sont traduites dès 2012, par une importante remontée des recrutements aux CAPEPS (cf. graphique).

### Et vigilant en permanence

Alors que le premier projet de réforme du collège 2015 prévoyait un recul des horaires EPS (3H en 6°, 2,5H en 5°, 4°, 3°), l'intervention déterminée du SNEP-FSU a permis de revenir à la situation « ante », et d'éviter la suppression de 3 500 postes. Ce sont donc 3 500 postes offerts au CAPEPS qui ont été sauvés !

### Des bouges importants :

Les interventions et les mobilisations produisent des effets. Pour 2015 : passage de 710 à 800 postes au CAPEPS Externe, passage de 70 à 85 pour le CAPEPS réservé après sa réouverture en 2013, passage de 55 à 65 au CAPEPS Interne, même si ce chiffre reste insuffisant.

plan de recrutement pluriannuel ainsi que l'élargissement des perspectives de titularisation des précaires.

## Pour peser il faut la mobilisation du plus grand nombre !

Les décisions prises (ministère, collectivités territoriales, élus, etc.) tiennent d'autant plus compte des interventions du SNEP qu'en amont, les mobilisations qu'il propose, permettent d'instaurer un rapport de force conséquent, qu'il est puissant (10 000 syndiqués) et représentatif (82 % aux élections professionnelles). **Plus nous sommes rassemblés, solidaires et acteurs, plus nous avons de chance d'être efficaces, entendus. C'est la fonction même du SNEP.**

Mais les mobilisations ne vont pas de soi et nécessitent débats, informations, élaboration collective, construction de propositions d'actions, choix de stratégies...

Cela passe par l'existence d'un outil syndical permanent qui cherche à fédérer les collègues (dispersés dans plus de 8 000 établissements). L'histoire de notre discipline montre comment les luttes peuvent être longues et qu'il faut persévérer dans l'action même si les résultats ne sont pas immédiatement palpables !

Nous espérons vous y retrouver bientôt et vous y accueillir !



### Des avancées certes, mais qu'il faut encore faire évoluer pour assurer la réussite de tous les élèves !

Si les premières augmentations de recrutements obtenues sont significatives, la hausse constante des effectifs dans

le second degré depuis 3 ans, vient, en grande partie, les annihiler. Ils ne sont pas encore à la hauteur des besoins. Pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités, résorber la précarité, couvrir les départs en retraite, assurer les horaires et les remplacements, s'attaquer aux retards accumulés, il faut recruter plus et revenir à un niveau annuel des 1 500 recrutements par an.

### Participez à l'action vous aussi !

Pour répondre aux besoins des élèves, pour une EPS et un sport scolaire de qualité, exigeons l'augmentation des recrutements et un

## Agir à partir du métier

Le SNEP entend défendre la discipline, le métier, les personnels.

C'est d'abord à la profession de se mobiliser car personne ne le fera à sa place. Mais si le « spécifique » est essentiel, le SNEP entend bien contribuer en tant que 3<sup>e</sup> syndicat de la FSU (première fédération de l'éducation nationale), à peser sur les dossiers : de la réussite de tous à l'école, des services publics, de la protection sociale, des salaires...

## Se syndiquer

**Être syndiqué : c'est s'informer, être acteur, c'est rechercher l'efficacité du « tous ensemble »**

Pour pouvoir faire avancer vos propositions, le SNEP vous appelle à le rejoindre. « Tous ensemble » ce n'est pas la pensée unique, mais bien au contraire le gage d'une plus grande efficacité dont toute la profession a besoin, le gage aussi d'une diversité de sensibilité et donc du pluralisme.

## Un beau métier ?

Prof d'EPS, prof de gym, prof de sport... peu importe le nom ou le surnom que l'on nous donne au fil du temps et des modes. C'est un beau métier, assurément.

En tout cas, c'est un métier volontairement choisi, jamais ou très rarement par défaut. Les jeunes y pensent très tôt, et font les études qu'il faut. Nous n'avons pas, comme dans les autres disciplines, de problème de recrutement. Tout au moins pas encore. Parce que, il faut bien le constater, le nombre de candidats diminue sensiblement et encore plus chez les femmes.

Un beau métier, exercé avec plaisir sans doute. Le plaisir, principalement, de transmettre le goût de la pratique physique.

Mais un métier qui a changé, dans ses contenus, mais aussi dans ses conditions d'exercice.

Embringués, comme les autres, dans une course à l'ultra libéralisme, les enseignants d'EPS ont subi la perte des moyens qu'ils avaient mis longtemps à gagner (toutes les luttes des années 70 et celles des années 80 pour construire une discipline à part entière), le manque jamais rattrapé d'installations sportives et la déconsidération liée aux priorités du socle commun. Et ils ont pris de plein fouet quelque chose qui leur était totalement étranger : la pression managériale qui déshumanise et détruit le lien social. Enfin, ils ont dû avaler un déni de leur professionnalité, effet pervers d'une conception « applicationniste » des programmes et autres référentiels d'évaluation.

Un décalage de plus en plus grand s'opère alors entre le métier rêvé, parfois fantasmé, et celui que l'on veut nous faire faire, plus pauvre et moins glorieux.

La profession saura t-elle se sortir du piège ? Parce c'est quand même un beau métier...

christian.couturier@snefsu.net

## Des enseignants *maltraités*

**Travailler toujours plus et plus longtemps pour recruter moins !**

Telle est bien la finalité de la réforme des retraites qui oblige de plus en plus de collègues à retarder leur départ et donc à ne pas libérer leur poste.

En parallèle, un des plus importants chevaux de Troie contre les recrutements, contre l'emploi des jeunes, est bien l'imposition massive des HSA qui masquent les besoins.

**La multiplication des HSA « tue » l'emploi**

En effet, dans le second degré, on compte aujourd'hui plus de 700 000 Heures Supplémentaires Année. En EPS, le SNEP-FSU en dénombre près de 35 000 ce qui représente l'équivalent de 1 500 postes cachés dans les établis-

sements. Postes qui pourraient être mis au concours !

**Des classes toujours plus chargées et un temps d'apprentissage de plus en plus réduit**

La démographie qui remonte depuis 4 ans se traduit par l'augmentation des effectifs dans les classes. Cela signifie en EPS moins de temps d'apprentissage pour chaque élève, moins de disponibilité pour l'enseignant, des conditions d'apprentissage plus difficiles... Ce « moins d'école », touche particulièrement les élèves les plus défavorisés qui n'ont que l'école pour lutter contre le déterminisme social ! L'objectif n'est pas de donner les moyens pour la réussite de tous les jeunes mais, hélas, de faire des économies sur l'éducation.

## Paroles de jeunes profs !

« Même si certains rencontrent des difficultés, nous avons tous envie de faire ce métier. Personnellement, j'essaie de faire le mieux possible et je peux dire que je me régale ! »

« L'équipe pédagogique doit être le premier lieu, non pas de la plainte, mais de la formulation des problèmes et de la tentative de résolution. Des élèves qui « foutent le bordel » par exemple n'est pas un problème individuel mais une construction sociale qu'il faut détricoter. Des difficultés pour faire apprendre, un problème de contenu, un problème de conception des APSA sont des objets de débats collectifs... »

« Je n'ai jamais cru m'être trompé de métier car j'adore toujours apprendre aux élèves autant qu'avant. Le souci c'est que ces temps d'apprentissage s'amenuisent devant les contraintes réelles du métier : l'obligation d'évaluer, de certifier me gêne terriblement »

« . Depuis 4 ou 5 ans, j'ai l'impression d'évoluer dans une véritable entreprise où les finances guident toutes les actions du lycée. Ne pas amener mes élèves à une compétition, à la piscine ou en stage de plein air pour des raisons financières me dépasse complètement. J'étais loin d'imaginer que l'on pouvait gérer un établissement « public » comme une véritable entreprise « privée »... »

« De même, se réapproprier des discussions plus fondamentales sur l'identité de la discipline, le rôle de la certification, la critique des programmes, les améliorations nécessaires des conditions matérielles d'enseignement sont des sujets qui doivent être réactivés. Dans ce cadre, le syndicat permet d'ouvrir des espaces où la liberté de parole est essentielle. Parler de son métier est une manière de le faire revivre, en dehors des contraintes quotidiennes. Rien que pour cela la cotisation syndicale devrait être remboursée par la sécurité sociale ! »

## Des formations en fonction de la situation

Les lauréats qui ont déjà une expérience professionnelle (1 an et demi d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) sont à temps plein devant élèves et ne bénéficient que de quelques compléments de formation.

Les lauréats déjà titulaires d'un M2 sont à mi-temps et doivent bénéficier de modules de formation adaptée en fonction du profil du stagiaire ; tout comme les lauréats exemptés de master.

Les lauréats issus du M1 sont à mi-temps et doivent terminer leur master (avec des UE et un mémoire professionnel à soutenir)

Tous les stagiaires ont un tuteur de terrain (un enseignant titulaire qui accepte cette mission). Les lauréats issus du M1 auront également un tuteur ESPE, qui suit également leur mémoire.

Le fait que les stagiaires soient considérés comme des moyens d'enseignement empêche de mettre en place une formation de qualité, qui répondrait à la fois aux demandes immédiates des stagiaires et à la nécessité de prendre du recul pour se construire des outils d'analyse de pratiques. Faute de moyens suffisants, les parcours adaptés ne l'ont pas été et ont donné lieu à des protestations vives des stagiaires et des syndicats.

## Frais des fonctionnaires stagiaires

Le SNEP et les syndicats de la FSU ont insisté auprès de l'administration pour que les frais d'inscription à l'ESPE soient pris en charge par l'Etat, puisque c'est l'employeur qui impose cette inscription. Ils ont obtenu cette exonération. De même, une indemnité de frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de formation a été obtenue.

## Financement des études

**Le SNEP-FSU demande un pré-recrutement dès la Licence**

Une bonne formation devrait être progressive de la licence jusqu'à l'année post-master, avec des pré-recrutements dès L3 (sur concours) pour les étudiants qui se destinent tôt au métier d'enseignant d'EPS, une rémunération des deux années de master, et une année de fonctionnaire stagiaire post-master. Ces pré-recrutements permettraient d'aider financièrement les étudiants, de sécuriser leur parcours tout en assurant des stages et la préparation au CAPEPS. Dans l'immédiat, le SNEP-FSU demande à minima la rémunération des stages de pratique accompagnée de master1. Il rejette les dispositifs qui transforment les stages en « petit boulot » (comme les EAP, M1 en responsabilité) et qui empêchent de réussir le CAPEPS.

## Précision sur CLES et le C2i

Les CLES et C2i ne sont plus exigés pour la titularisation depuis 2013. Mais attention, les LV sont la seule UE non compensable dans les masters MEEF et pour qu'elle soit validée, il faut avoir la moyenne.

De plus, certaines universités exigent une certification (CLES ou TOIEC) pour obtenir le master. Il est donc très important de vous renseigner dès le début de l'année pour bien connaître les exigences en la matière.

# Enseigner, un métier

Faire réussir tous les élèves

Cela suppose des enseignants compétents, concepteurs de leur formation, fonctionnaires stagiaires, puis ensuite la formation continue, sont importants. Pour le SNEP-FSU, il y a encore des progrès à faire pour que la formation soit de qualité.





## Métier qui s'apprend !

La formation est un enjeu déterminant. Les enseignants pratiques, ayant un métier reconnu et revalorisé. L'année de formation est indispensable pour compléter la formation reçue en STAPS. La formation, confiée depuis peu aux ESPE, soit à la hauteur des enjeux.



### Les Écoles du Professorat et de l'Éducation

Les ESPE ont ouvert en septembre 2013. Elles sont censées regrouper toutes les formations d'enseignants, de formateurs, et également de personnels de l'éducation. Concrètement, pour l'EPS, elles intègrent les ex-IUFM, le parcours MEEF de la filière éducation et motricité des UFR-STAPS, ainsi que l'Inspection pédagogique régionale. L'inscription administrative de l'étudiant se fait à l'université. Les directeurs d'ESPE doivent inscrire pédagogiquement tous les étudiant.es qui préparent les concours d'enseignants et les lauréats des concours. Un constat : la coordination entre ces 3 institutions n'est pas toujours facile ! Les étudiants ne doivent pas en faire les frais !

### Le rôle du SNEP

A chaque étape, les représentants et élus du SNEP interviennent à partir des informations que tu leur communique pour défendre les droits de chacun en matière d'affectation. Ils veillent au respect du barème et interviennent pour améliorer le projet d'affectations proposé par l'administration. Il est donc nécessaire de fournir tous les éléments utiles aux représentants du SNEP-FSU national et académique afin qu'ils soient en mesure de suivre ton dossier. Un bulletin détaillant la phase intra académique sera adressé à tout stagiaire qui nous aura transmis sa fiche ou laissé ses coordonnées à Vichy. L'année passée de nombreux cas ont été réglés grâce aux multiples interventions du SNEP-FSU auprès du ministère.

### Pour une bonne formation, le SNEP-FSU revendique

#### Pour les lauréats-es du concours

Une année de formation avec au maximum un tiers temps devant les élèves, rémunérée à temps plein. Celle-ci devrait porter en priorité sur des formations complémentaires dans les APSA et proposer des conditions de formation s'appuyant sur le travail en équipe et l'analyse de pratiques. L'enjeu est de faire réussir tous les élèves et continuer d'évoluer tout au long de la carrière. Ces formations doivent être encadrées par des équipes de formateurs, intégrant les tuteurs et en lien avec la nouvelle ESPE.

#### Pour le tuteur ou la tutrice :

Une décharge horaire, une formation et une rémunération pour pouvoir exercer pleinement un rôle de formateur en alliant, visite, accueil et conseils. Le tutorat est une mission de formation qui ne doit pas se confondre avec l'évaluation.

#### Pour les collés au concours : re-préparer le CAPEPS et obtenir son M2 dans de bonnes conditions

Au départ, rien n'était prévu pour les étudiants collés au concours, ceux-ci devaient donc soit redoubler le M1 (mais on ne peut pas redoubler un M1 quand on l'a obtenu ou alors faire exprès de ne pas l'avoir !), soit re-préparer le concours en s'inscrivant dans un cursus payant (diplôme universitaire ou autre). Suite aux protestations des étudiants et des syndicats de la FSU, le ministère impose aux ESPE (et donc aux STAPS qui proposent des masters MEEF) de prévoir un parcours adapté pour les étudiants titulaires du M1 et collés au concours. L'inscription dans le M2 n'est pas automatique, les textes prévoient un entretien avec l'équipe de formateurs. Ces étudiants auront des UE partagés avec les M2 admis au concours, des UE spécifiques d'approfondissement en prolongement du M1 et une période de stage de 8 à 12 semaines. Le problème est que le ministère ne donne aucun moyen supplémentaire ni pour les formations, ni pour les stages ! En cas de problème, il faut revendiquer, avec vos formateurs des modules de formation de qualité et autant de lieux de stages et de tuteurs que nécessaires.

## Stagiaires 2015

Maintien dans l'académie ou affectation nationale à partir d'un barème.

Situations	Affectations
CAPEPS inscrits en M1 2014-2015	Maintien dans l'académie dans laquelle se trouve l'université d'inscription en M1 sous réserve de la transmission de pièce justificative Exception pour Paris, Créteil et Versailles
CAPEPS • inscrits en M2 2014-2015 • titulaire d'un M2 • dispensé de diplôme • titulaire d'un M1 obtenu antérieurement • en report de stage	À partir d'un mouvement national en fonction des capacités d'accueil. 6 vœux à formuler impérativement. Barème en fonction des situations sous réserve de la transmission de pièce justificative
CAPEPS Ex-contractuels*	Maintien dans l'académie dans laquelle ils ont exercé en qualité de contractuel sous réserve de la transmission de pièce justificative

\*Ex-contractuels : avoir exercé l'équivalent d'1 an 1/2 de service à temps plein dans la discipline, pendant les trois dernières années.

Si ces nouvelles dispositions privilégient la continuité de la formation sur l'académie d'inscription, ou l'académie d'emploi pour les ex-contractuels, elles révèlent cependant des iniquités importantes. C'est le cas en refusant de prendre en compte la situation familiale pour permettre un changement d'académie, c'est le cas pour les lauréats de Paris-Créteil-Versailles qui ne seront départagés que sur le seul rang de classement. De plus, ces procédures d'affectation risquent de pénaliser tous les lauréats qui doivent participer à une affectation nationale, puisque nombre de supports stagiaires sont déjà réservés pour les maintiens en académie.

### Le temps de service

Services	Lauréats
8 OU 9H +3h d'AS sur 1 semestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAPEPS inscrits en M1 en 2014/2015</li> <li>• CAPEPS déjà titulaires d'un Master</li> <li>• En report ou en renouvellement de stage</li> <li>• DISPENSÉS de diplômes (Concours Interne, mère père 3 enfants, SHN, ...)</li> <li>• CAPEPS ex-contractuel sans expérience significative d'enseignement</li> </ul>
17h +3h d'AS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAPEPS ex-contractuel et ayant une expérience significative d'enseignement</li> <li>• CONCOURS RÉSERVÉ</li> <li>• Déjà titulaires d'un autre corps de l'enseignement public à l'EN</li> </ul>

Lors de nos différentes audiences avec le cabinet du ministre et avec la DGRH, le SNEP s'est opposé au service à temps complet qui ne permet pas aux fonctionnaires stagiaires de disposer de temps pour suivre les formations nécessaires à une entrée dans le métier dans les meilleures conditions. Ces formations seront une charge supplémentaire au temps de travail. Concernant les services à mi-temps, notre revendication était de 7 h d'enseignement et de trois heures d'A.S. toute l'année, à partir du moment où notre revendication d'un tiers temps n'est pas retenue. Ce découpage en semestre va mettre les équipes pédago-

giques en difficulté dans un grand nombre d'établissements. Le volume horaire retenu d'un mi-temps pourrait être satisfaisant s'il n'y avait pas, pour le plus grand nombre, le master à préparer.

### Rémunération

Quelle que soit la quotité d'affectation en établissement les stagiaires bénéficieront d'une rémunération à taux plein.

### Les Procédures d'affectation

#### 1<sup>er</sup> temps : affectation académique

Tous les lauréats recrutés au CAPEPS 2015 seront nommés, dans une académie et pour une année, en tant que fonctionnaires-stagiaires à la rentrée 2015.

Quelle que soit ta situation, tu dois te connecter sur SIAL entre le 4 mai et le 15 juin 2015 midi ; IMPORTANT : la photocopie de l'écran de saisie est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation. Envoie le double au SNEP avec ta fiche syndicale d'affectation disponible sur le site du SNEP-FSU.

Pour ceux qui doivent effectuer des vœux, le ministère prononce l'affectation en fonction des possibilités d'accueil académiques, du barème (cf. tableau) et de l'ordre des vœux. Si aucun des vœux n'a pu être satisfait, les lauréats sont affectés "en extension" hors de leurs vœux, à

partir du premier vœu exprimé en fonction des possibilités restantes dans les académies et selon les modalités d'extension définies dans la note de service (B.O. n°16 du 16/04/2015). L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en qualité de stagiaire en fonction des seuls besoins du service.

Les difficultés rencontrées par les rectorats pour définir la nature et le nombre des supports, le refus du ministère d'assurer une transparence minimum sur ce sujet, ne nous permet pas cette année de dresser, même officieusement, un tableau de calibrage des postes de fonctionnaires stagiaires par académie.

#### 2<sup>e</sup> temps : affectation en établissement

Dès les résultats d'affectation, nous te ferons parvenir un bulletin d'accueil académique (grâce à ton adresse mél laissée à Vichy). Il comporte des informations qui te seront indispensables pour ta rentrée. Chaque rectorat doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : tu y trouveras les démarches administratives à accomplir dans le cadre de la phase intra-académique d'affectation. En principe, tu dois avoir la possibilité de formuler des vœux, dès que tu auras pris connaissance de l'académie dans laquelle tu es nommé.

Pour toute précision concernant la date probable d'affectation en établissement, s'adresser au SNEP-FSU de l'académie concernée. Nous mettons à ta disposition et en téléchargement sur le site du SNEP-FSU, un dossier complet relatif aux conditions d'affectation en stage : <http://www.snepfusu.net> rubrique les stagiaires.

### Tout ce que vous devez savoir

Le ministère a publié au B.O. N°16 du 16 avril, la note de service concernant l'affectation des stagiaires.

Cette circulaire, que tu dois consulter, est disponible sur le site du SNEP ou sur <http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-information-aide-aux-laureats.html>

**Les pièces justificatives ainsi que tout courrier concernant votre affectation sont à adresser au :**

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche  
Gestion des Stagiaires EPS  
Bureau DGRH/B2-2  
72, rue Regnault  
75243 PARIS Cedex 13  
Tél. : 01 55 55 54 54**

Sur toute correspondance préciser « gestion des stagiaires EPS » et joindre une copie de la lettre prononçant l'admissibilité et la copie écran de la saisie des vœux sur SIAL.

## → 4 mai au 15 juin 2015 midi

Saisie des vœux sur SIAL pour chaque concours objet de l'admissibilité. Le cas échéant, autant de saisies que d'admissibilités pour un même candidat. Saisie des vœux pour les lauréats 2014 ou d'une session antérieure, en report de stage.

## → 19 juin 2015 : date limite d'envoi des pièces à adresser à la DGRH/B2-2

Pièces justifiant de la qualité :

- ▶ de fonctionnaire ;
  - ▶ d'enseignant contractuel du second degré de l'EN ;
  - ▶ d'enseignant du privé ;
  - ▶ de titulaire du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- Date limite d'envoi au bureau DGRH/B2-2 :
- ▶ de l'état de services justifiant de la qualité d'ex-contractuel pour les services effectués hors enseignement second degré public ou services mixtes (sur plusieurs rectorats) ;
  - ▶ du contrat de travail justifiant de la qualité d'EAP ;

- ▶ de la demande d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés ;
- ▶ de la lettre par laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé, ainsi que leur contrat d'engagement dans l'enseignement privé, ou de leur agrément ;
- ▶ des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans SIAL.

## → 30 juin 2015

Date limite de mariage ou PACS, pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie.

## → Dès le résultat des affectations à partir du 2 juillet 2015 (selon les disciplines), envoi des pièces justificatives au rectorat d'affectation pour :

- ▶ rapprochement de conjoints ;
- ▶ mutations conjointes de deux lauréats ;

**IMPORTANT** Mouvement Inter 2015 pour une affectation en tant que titulaire à la rentrée 2016 : pour les demandes en rapprochement de conjoints, la date limite de mariage ou de PACS est fixée au 1/09/2015.

- ▶ affectation en département d'outre-mer ;
- ▶ inscription en M2, titres, diplômes et certificats exigés à la nomination.

## → Affectation en établissement

Selon calendrier académique

## → 1<sup>er</sup> septembre 2015

Date d'affectation et de nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

## → 30 septembre 2015

Pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi, date limite d'envoi au Rectorat d'affectation du certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées.

## → 1<sup>er</sup> novembre 2015

Date limite d'envoi au bureau DGRH/B2-2 du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou d'Ator.

## Barème pour l'affectation sous réserve de la transmission des PJ

### ■ Agents handicapés

Travailleur handicapé et BOE	1000	Sur le premier vœu
------------------------------	------	--------------------

### ■ Situation familiale

Rapprochement de conjoints (RC)	150	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle du conjoint ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après)
Enfant(s) à charge (dans le cadre du RC uniquement)	75	▶ Par enfant à charge de moins de 20 ans au 1 <sup>er</sup> septembre 2015, sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après)
Rapprochement de la résidence de l'enfant	140 forfaitaires	▶ Situations de garde conjointe ou alternée, de parent isolé, sur le premier vœu correspondant à l'académie dans laquelle se situe la résidence de l'enfant (ou pour les personnes isolées, l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant) ainsi que sur les académies limitrophes, mentionnées immédiatement après

### ■ Rang de classement au concours

Classement au concours	de 15 à 150 points	▶ par décile en fonction du rang de classement ▶ on entend par décile la 10 <sup>e</sup> partie d'un ensemble de données classé dans un ordre déterminé. Ex : session 2015 = 800 reçus. 1 <sup>er</sup> décile : 80 premiers, 2 <sup>e</sup> décile : du 81 <sup>e</sup> au 159 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> décile : du 160 <sup>e</sup> au 239 <sup>e</sup> etc. Lauréat(e)s nommé(e)s sur la liste complémentaire : 0 pt
1 <sup>er</sup> décile	150	Sur tous les vœux
2 <sup>e</sup> décile	135	Sur tous les vœux
3 <sup>e</sup> décile	120	Sur tous les vœux

### ■ Lauréats de l'agrégation

Lauréats de l'agrégation	1000	Sur tous les vœux
--------------------------	------	-------------------

### ■ Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription au concours

Lauréats des concours 2015 ex-titulaires de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière lors de l'inscription au concours	500	▶ sur le premier vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique
Lauréats des concours 2015 précédemment contractuels du second degré de l'enseignement public de l'éducation nationale (CPE, MA garanti d'emploi, MI-SE et AED)	500	▶ sur le 1 <sup>er</sup> vœu qui doit correspondre à l'académie où ils ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années
Lauréats des concours 2015 justifiant de services accomplis en tant qu'EAP	500	▶ sur le 1 <sup>er</sup> vœu qui doit correspondre à l'académie où ils ont exercé. Ils doivent justifier de 2 années de service en tant qu'EAP



## Responsables académiques stagiaires 2015

AIX	Dominique FROHRING	<a href="mailto:corpo-aix@snepsu.net">corpo-aix@snepsu.net</a>	04 92 51 57 67 / 06 85 05 03 10	SNEP-FSU – 12 place du Général de Gaulle	13001	MARSEILLE
AMI	Michel GUELOU	<a href="mailto:michel-guelou@orange.fr">michel-guelou@orange.fr</a>	07 86 09 02 17	4 rue de la brasserie	60400	NOYON
BES	Samuel JOST	<a href="mailto:samuel.jost25@gmail.com">samuel.jost25@gmail.com</a>	06 70 90 36 08	3 rue du château Chastaing	25300	PONTARLIER
BOR	Magalie GAILLOT	<a href="mailto:magaiegailot@hotmail.com">magaiegailot@hotmail.com</a>	06 88 08 51 56	SNEP-FSU Bordeaux 138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX
CAE	Sébastien BEORCHIA	<a href="mailto:sebastien.beorchia@orange.fr">sebastien.beorchia@orange.fr</a>	06 44 76 19 91 02 31 96 91 24	11 route de Monts en Bessin	14250	FONTENAY LE PESNEL
CLE	Thierry CHAUDIER	<a href="mailto:thierry.chaudier@virginbox.fr">thierry.chaudier@virginbox.fr</a>	04 70 20 04 64 06 82 60 95 76	20 rue Fauque	03400	YZEURE
COR	Bernard BAREL	<a href="mailto:bbarel@wanadoo.fr">bbarel@wanadoo.fr</a>	04 95 70 42 41 06 09 76 17 32	Groupe Scolaire J. Pietri / 5 rue Pasteur	20137	PORTO VECCHIO
CRE	Hugo PONTAIS	<a href="mailto:s3-creteil@snepsu.net">s3-creteil@snepsu.net</a>	06 40 46 37 97	SNEP-FSU – Maison des Syndicats 11-13 rue des archives	94000	CRETEIL
DIJ	Xavier PLET	<a href="mailto:xavillard@hotmail.com">xavillard@hotmail.com</a>	06 78 19 71 06	68 C Rue Morinet	71100	CHALON SUR SAONE
GRE	Karine JEANNE	<a href="mailto:kajeanne1@laposte.net">kajeanne1@laposte.net</a>	06 62 90 03 05	Bourse du Travail – SNEP-FSU 32 avenue de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX
GUA	Morgane RIFFAUT	<a href="mailto:coucoumorgane@wanadoo.fr">coucoumorgane@wanadoo.fr</a>	06 90 59 50 71		97122	LE GOSIER
GUY	Boris EBION	<a href="mailto:s3-guyane@snepsu.net">s3-guyane@snepsu.net</a>	06 94 40 75 74			
LIL	Emilie JANKOWIAK	<a href="mailto:emiliejankoko@aol.com">emiliejankoko@aol.com</a>	06 70 71 19 51	124 Chaussée Brunehaut	59530	ENGLEFONTAINE
LIM	Lucile GRES	<a href="mailto:s3-limoges@snepsu.net">s3-limoges@snepsu.net</a>	05 55 01 90 15 06 82 26 49 68	SNEP-FSU - 24 bis rue de Nexon	87000	LIMOGES
LYO	Eric STODEZYK	<a href="mailto:s3-lyon@snepsu.net">s3-lyon@snepsu.net</a>	04 78 91 75 23 06 13 08 11 74	36 allée du levant	69250	CURIS AU MONT D'OR
MAR	Pascal RENVIER	<a href="mailto:pas978@gmail.com">pas978@gmail.com</a>	06 96 85 18 09	18 lotissement lxora	97228	SAINTE LUCE
MAY	Frédéric MULLER	<a href="mailto:s3-mayotte@snepsu.net">s3-mayotte@snepsu.net</a>	06 39 09 92 43	48 Champs d'ylang Combani II	97680	CENTRE
MON	Patrick BASSIS	<a href="mailto:patbassis@aol.com">patbassis@aol.com</a>	06 63 90 72 51	47 Rue des fontaines	30420	CALVISSON
NCY	Laurence BAUDESSON	<a href="mailto:lau.baudesson@hotmail.fr">lau.baudesson@hotmail.fr</a>	06 24 43 59 10	SNEP-FSU NANCY-METZ - 17 rue Drouin	54000	NANCY
NAN	Laurence RAYMOND- QUIRION	<a href="mailto:s3-nantes@snepsu.net">s3-nantes@snepsu.net</a>	06 32 01 00 66 02 41 25 36 45 02 41 86 96 88	SNEP-FSU – Bourse du Travail – 14 place Louis Imbach	49100	ANGERS
NIC	Carline HERAUD	<a href="mailto:carline.heraud@orange.fr">carline.heraud@orange.fr</a>	06 43 35 05 30	1130 CHEMIN DE PARAVIEILLE	06440	PEILLE
ORL	Jonathan LEFEBVRE	<a href="mailto:libertenzo@yahoo.fr">libertenzo@yahoo.fr</a>	06 60 24 60 15	16 allée du Morvan	45430	CHECY
NC	Jean-Louis CARRICONDE	<a href="mailto:jlcariconde@yahoo.fr">jlcariconde@yahoo.fr</a>	00 687 28 90 89	Baie de l'orphelinat – 15 rue tindale – Baie de l'Orphelinat	98800	NOUMEA
PAR	Julien GIRAUD	<a href="mailto:juliengiraud42@hotmail.fr">juliengiraud42@hotmail.fr</a>	06 61 10 97 44	SNEP-FSU - 76 rue des rondeaux	75020	PARIS
POI	Claire MACHEFAUX	<a href="mailto:cmachefaux@wanadoo.fr">cmachefaux@wanadoo.fr</a>	06 61 77 82 13	41 rue du 8 MAI 1945	79000	NIORT
REI	Mathias CARPENTIER	<a href="mailto:s3-reims@snepsu.net">s3-reims@snepsu.net</a>	06 77 18 58 92	3 rue du chemin des dames	02160	JUMIGNY
REN	Jo BOULCH	<a href="mailto:boulch.joseph@wanadoo.fr">boulch.joseph@wanadoo.fr</a>	02 99 04 33 70 06 47 91 90 87	7 allée des chênes	35690	ACIGNE
REU	Camille DEHAIS	<a href="mailto:camilledehais@hotmail.com">camilledehais@hotmail.com</a>	06 92 51 54 68	Résidence Pierre et Sable - Appt 7 88 Chemin bancoul	97490	SAINTE CLOTILDE
ROU	Nathalie VERNIER	<a href="mailto:nath.vernier@gmail.com">nath.vernier@gmail.com</a>	02 35 65 25 72 06 32 16 30 74	27 B rue Guillaume Lecoite	76140	PETIT QUEVILLY
STR	Coralie RUDOLF	<a href="mailto:coralie.rudolf@ac-strasbourg.fr">coralie.rudolf@ac-strasbourg.fr</a>	06 63 76 42 90	SNEP-FSU - 19 boulevard Wallach	68100	MULHOUSE
TOU	André CASTELLAN	<a href="mailto:s3-toulouse@snepsu.net">s3-toulouse@snepsu.net</a>	05 63 49 02 48 06 15 28 40 59	SNEP-FSU - 2 avenue Jean Rieux	31500	TOULOUSE
VER	Mélanie PELTIER	<a href="mailto:melaniepeltier@hotmail.com">melaniepeltier@hotmail.com</a>	06 70 19 16 07			

**Pour toute information  
complémentaire s'adresser au SNEP**

76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 10 ou 32 / Fax : 01 43 66 72 63

Mél : [stagiaire@snepsu.net](mailto:stagiaire@snepsu.net)

**5 juillet :**  
résultats du CAPEPS externe

**A partir du 7 juillet :**  
affectation académique